



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Mosquera
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. : S. Valcke)

N/Réf. : AA/BDG/BXL22722_648_Science_37_deLalaing

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue de la Science, 37 - angle rue Jacques de Lalaing

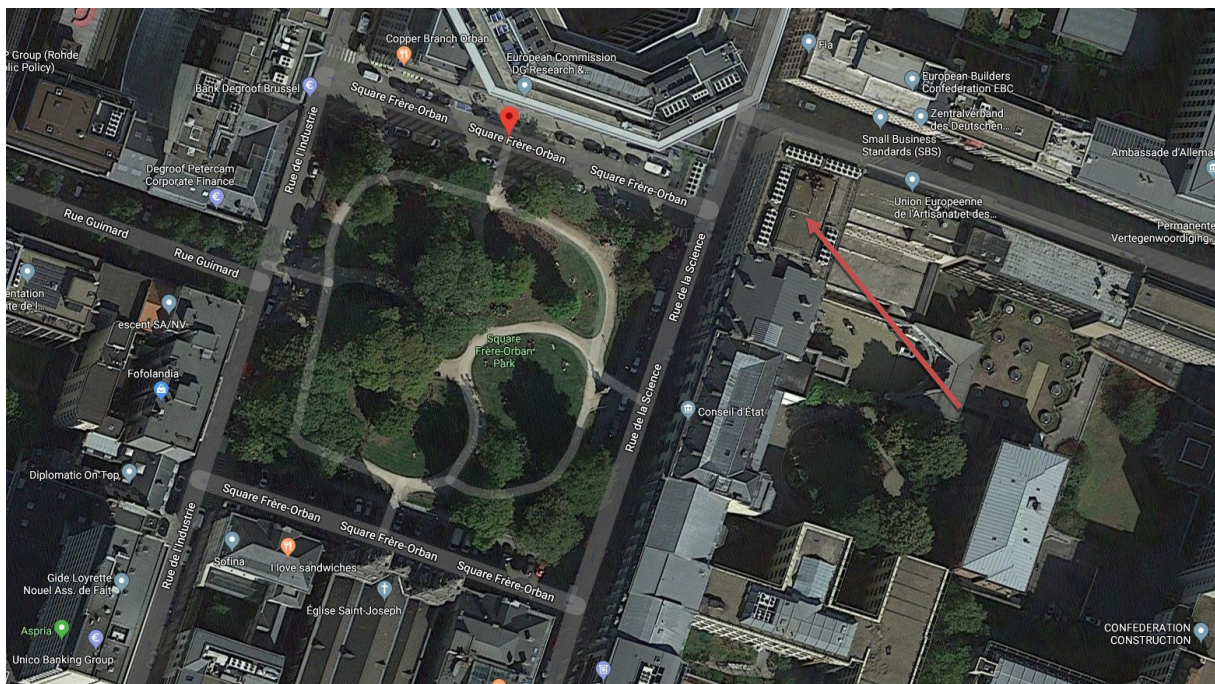
Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation lourde d'un immeuble de bureaux, surhausse et parkings ▪ **Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier du 03/12/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 18/12/2019.

Contexte

Cet immeuble de bureaux jouxte l'ensemble d'hôtels de maître sis rue de la Science, 27 à 35 (inscrits comme monuments sur la liste de sauvegarde par AG du 19/06/1997) et témoignant de l'architecture originelle du quartier Léopold. Il donne sur le square Frère-Orban (classé comme site par AR du 04/10/1974) qui, avec ses abords, forme un des ensembles les plus remarquables du quartier. Il se situe en ZICHEE et dans le périmètre du PPAS « Science », en cours d'instruction et délimité par les rues de la Science, J. de Lalaing, de Trèves et Belliard.



Vue du square Frère-Orban (©Google maps, 2019)

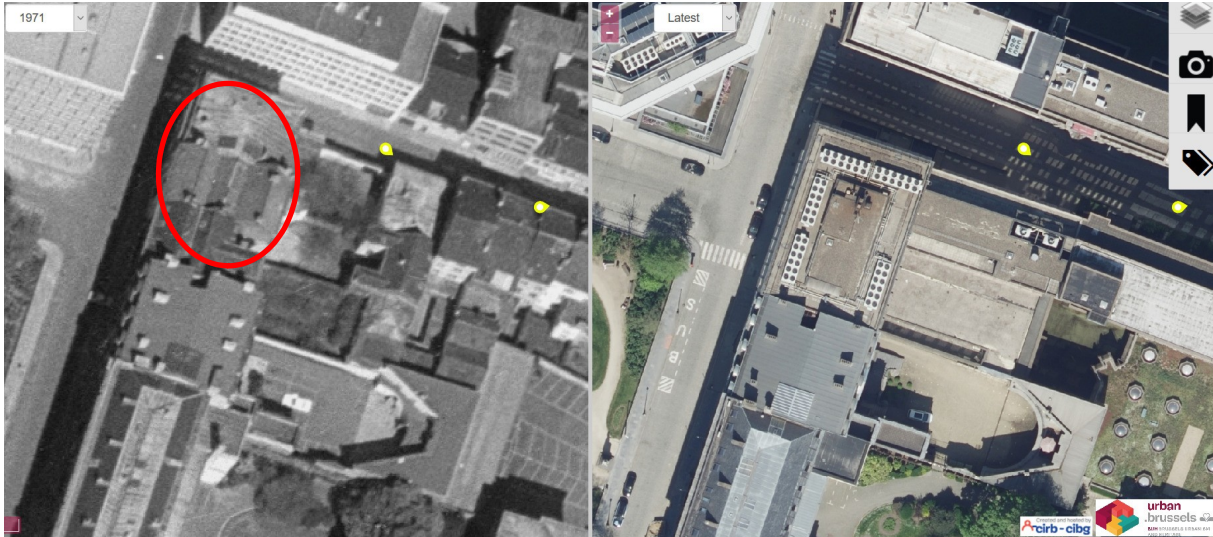
1/5



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

L'immeuble a été construit en 1974, à la place de 3 maisons mitoyennes qui affichaient des façades mêlant pierre de taille et enduit clair, sous une toiture mansardée d'ardoise et de zinc. Il se positionne en retrait du côté de la rue de Lalaing. L'îlot a perdu peu à peu ses habitations mitoyennes pour être investi d'immeubles de bureaux.



Vues de 1971 et actuelle (©Bruciel)

Ce bâtiment d'angle affiche deux longues façades animées de ressauts, s'étageant sur 6 niveaux hors-sol. De nombreux parkings souterrains accompagnent l'édifice.



Vue de la façade rue de la Science (©Google maps)

Demande

La demande porte sur la transformation lourde de l'immeuble, à savoir la réfection complète des façades, des parachèvements et des techniques, ainsi que la rehausse de l'immeuble. Cela comprend :

- la réfection des façades par un parement en pierre naturelle adoucie de ton beige clair et pierre grise pour les plinthes et le soubassement, la pose de châssis en aluminium (ton bronze foncé ou clair – traitement par anodisation) divisés par un meneau décentré, la mise en place d'une isolation en façade, la rationalisation des alignements par la simplification des redents et la suppression des porte-à-faux aux étages, l'adoption de proportions plus verticales des baies, la mise en évidence de l'entrée par un évidement de la façade. Ce même travail de simplification est prévu pour les façades en intérieur d'îlot,



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- le réaménagement des abords (dont l'entrée du parking rue de Lalaing) avec des zones de plantations,
- la rehausse de deux étages (+6 et +7) en L : ce nouveau volume en retrait est conçu comme une liaison avec le gabarit très élevé du bâtiment en face et les gabarits plus bas des immeubles voisins, et de manière à marquer l'angle. Une terrasse-jardin est prévue côté rue, au moyen de bacs pour une végétation arbustive. Cette surhausse est recouverte d'un bardage en alu anodisé ton bronze clair et inspirée des toitures en mansard. La toiture actuelle est libérée de ses diverses installations techniques. Des panneaux photovoltaïques sont intégrés en toiture.,
- la création d'une nouvelle entrée, séparée, côté rue de Lalaing,
- la mixité de fonctions : *data center* au R-1 et RDC, espace de restauration (situé à l'angle au RDC) avec l'aménagement de la zone de recul rue de Lalaing en terrasse ouverte au public, bureaux aux étages,
- l'installation d'un jardin contemplatif (inaccessible sauf pour l'entretien) en intérieur d'îlot.



Photomontage des aménagements projetés.
Vue depuis l'angle rue de la Science / rue Jacques de Lalaing.
Photomontage tiré du dossier.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS émet un avis favorable sur la transformation de l'immeuble, en mettant en avant la volonté d'une bonne intégration contemporaine, dans ce quartier où patrimoine néoclassique et modernisation peuvent se conjuguer, avec sobriété et rapport d'échelle.

Elle demande cependant à être attentif à ce que la façade rue de la Science soit tout à fait dans l'alignement des hôtels de maître voisins, sans surépaisseur éventuelle due à l'isolation. Elle demande aussi de revoir le garde-corps en verre prévu en toiture, en souhaitant qu'il soit plus en retrait et plus discret dans la perspective depuis le square Frère-Orban; paradoxalement les garde-corps en verre sont très visibles.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre et M. Muret ; BUP-DU : B. Annegarn ;
Commune : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Cellule Patrimoine historique : opp.patrimoine@brucity.be